

le 17 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 V. 54 Vœu en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'attentat perpétré le 7 janvier 2015 dans les locaux du journal « Charlie Hebdo » sis au 10 rue Nicolas Appert, dans le 11^e arrondissement au cours duquel 12 personnes (dessinateurs, journalistes, rédacteurs, directeur de festival, agent de maintenance et policiers) ont perdu la vie ;

Considérant l'attentat perpétré le 8 janvier 2015 à Montrouge contre une policière municipale qui a perdu la vie ;

Considérant l'attentat perpétré le 9 janvier 2015, dans les locaux du magasin « Hyper Cacher » sis au 23 avenue de la Porte de Vincennes dans le 20^e arrondissement au cours duquel 4 personnes ont perdu la vie parce qu'elles étaient de confession juive ;

Considérant les débats du Conseil de Paris le 9 janvier 2015 ;

Considérant l'adoption à l'unanimité du Conseil de Paris de la délibération faisant le journal « Charlie Hebdo » Citoyen d'honneur de la Ville de Paris ;

Considérant l'adoption à l'unanimité du Conseil de Paris de la délibération versant une subvention exceptionnelle à la Fondation Louis Lépine pour l'aide aux familles des policiers morts dans l'accomplissement de leur mission ;

Considérant l'engagement de la Maire à mobiliser la Ville de Paris dans la lutte contre l'antisémitisme ;

Considérant l'émotion et la réaction du peuple français qui se sont notamment manifestées le 11 janvier 2015 lors de nombreux rassemblements ;

Considérant la nécessité et le devoir de ne pas oublier ces événements dramatiques et d'honorer la mémoire des victimes ;

Sur proposition de Mme la Maire de Paris et de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris,

Emet le vœu :

- d'apposer une plaque commémorative portant les noms des victimes au 10 rue Nicolas Appert, dans le 11e arrondissement.
- d'apposer une plaque commémorative portant les noms des victimes au 23 avenue de la Porte de Vincennes dans le 20e arrondissement.
- d'engager une réflexion en vue de la création d'un espace commémoratif dans la Capitale.